

La progression des rémunérations des dirigeants ralentit après le rattrapage de ces dernières années. Avec une rémunération brute moyenne de 2,2 millions d'euros, les patrons de l'indice CAC 40 ont bénéficié au cours de l'année 2004 d'une augmentation de 9,8 %, contre 14 % au titre de 2003.

Les rémunérations des patrons du CAC 40 progressent toujours mais moins vite

Quelle touche aux indemnités de départ, aux stock-options ou encore aux compléments de retraite, la polémique sur les rémunérations des patrons ne faiblit pas. Tout récemment, la révélation des conditions de départ de Daniel Bernard de la présidence de Carrefour a jeté à nouveau de l'huile sur le feu. A tel point que Jean-René Fourtou a décidé de renoncer à toucher une retraite complémentaire pour les deux années passées à la tête de Vivendi Universal, estimant « suffisante » celle qui lui est assurée comme ancien président d'Aventis.

A tel point, surtout, que le gouvernement menace de légiférer pour obliger les entreprises à consulter leurs actionnaires sur les éléments complémentaires de rémunération des dirigeants (parachutes dorés, retraites ou clauses de non-concurrence).

Pourtant, l'inflation des salaires des PDG commence à ralentir après le rattrapage opéré ces dernières années. En 2004, la rémunération brute totale des patrons du CAC 40 s'est élevée en moyenne à 2,2 millions d'euros, soit une hausse de 9,8 % par rapport à 2003, contre une progression de 14 % en 2003. Toutefois, l'année constitue en quelque sorte une transition entre deux générations : l'an prochain, au moins sept des patrons auront changé.

Si 18 dirigeants du CAC 40 avaient profité d'une augmentation supérieure à 20 % en 2003, ils ne sont plus que douze en 2004 alors que les bénéficiaires ont continué de se redresser. Et les rémunérations de 6 dirigeants ont diminué. Les deux nouveaux venus dans le CAC 40 ne modifient pas la configuration générale. Le patron de Publicis fait certes une entrée remarquée à la cinquième place du classement mais celui d'Essilor se place modestement en dernière position.

Par ailleurs, la comparaison avec les comptes de l'exercice sur lequel est calculé le bonus révèle désormais souvent une corrélation – plus ou moins forte – avec la variation des salaires. Y compris à la baisse. Chez Caggemini, Paul Hermelin a vu sa rémunération (versée en 2004) baisser de 16 % alors que le groupe a basculé dans le rouge en 2003. La part variable l'est davantage. Chez Suez, alors que le groupe a renoué avec les bénéficiaires, Gérard Mestrallet bénéficiera d'un bonus de

1,5 million au titre de 2004 après avoir subi une division par deux de sa rémunération variable pour 2003, année noire pour le groupe. L'impact se fera sentir l'an prochain, Suez publiant la rémunération versée au cours de l'exercice.

Le PDG de Vinci, Antoine Zacharias, est, quant à lui, passé à un salaire intégralement variable. Chez Alcatel, après deux années sans bonus, Serge Tchuruk a bénéficié d'un bonus de 770.000 euros au titre de l'exercice 2003, et de 1,52 million au titre de 2004.

La pression des actionnaires

Signe supplémentaire de la pression des actionnaires : selon le rapport annuel, le patron d'Alcatel a demandé à ne pas bénéficier du plan de stock-options décidé en mars 2005 et indiqué qu'il entendait réinvestir la totalité du montant net de son bonus 2004 en actions Alcatel. De quoi convaincre que le sort de l'action, chahutée ces dernières années, ne lui est pas indifférent.

Malgré tout, en dépit de nets progrès, l'information reste parfois peu lisible et montre des lacunes persistantes. Le CAC 40 se sépare ainsi en deux moitiés : l'une donne les montants dus au titre de l'exercice tandis que l'autre publie les rémunérations versées au cours de l'exercice avec un bonus calculé sur les résultats de l'année précédente, ce qui rend le lien avec la performance de l'entreprise ou de l'action moins immédiat. Plus gênant, pas moins de 12 groupes du CAC 40 ne communiquent pas de comparaison avec l'exercice précédent. BNP Paribas a même fait marche arrière : la comparaison sur un an, présentée en 2003, n'apparaît plus dans le rapport 2004.

L'information reste très disparate, certains groupes ne donnant aucun détail sur la proportion du fixe et du variable, sans parler des éléments tels que les retraites ou les éventuelles conditions de départ. D'autre part, des informations se perdent parfois en route.

Aussi les rapports annuels du Crédit Agricole donnent-ils alternativement la rémunération au titre d'un exercice ou celle versée au cours de l'exercice. Sur les trois derniers rapports, le bonus afférent à l'exercice 2002 n'est ainsi pas communiqué. Astuce ou étourderie ? Réponse dans le rapport 2005...



Lindsay Owen-Jones.
Comme l'an dernier, le PDG de L'Oréal affiche la première rémunération du CAC 40.



Antoine Zacharias
Le salaire du patron de Vinci est, depuis 2004, intégralement variable.



Maurice Lévy
Nouveau venu dans le CAC 40, le président de Publicis se hisse à la 5^e place.



Paul Hermelin
Le dirigeant de Caggemini a vu sa rémunération baisser de 16 %.



Xavier Fontanet
Plus petit salaire du CAC, le patron d'Essilor est aussi un nouvel entrant.

Rémunérations brutes totales des patrons du CAC 40 (salaire fixe, bonus, avantages en nature et, le cas échéant, jetons de présence)

Société	Dirigeant opérationnel	Rémunération (en M €)	Variation	Attributions de stock options (prix et année d'exercice)
L'Oréal	Lindsay Owen-Jones	6,586 (*)	0,3 %	1.000.000 options exercables à partir de 2009 à 55,54 €
LVMH (1)	Bernard Arnault	NC	-	NC
Vivendi Universal	Jean-René Fourtou	3,450 (**)	52,9 %	800.000 options 2014 à 20,67 €
Vinci	Antoine Zacharias	3,429 (**)	13 %	290.000 options à 82,40 €
Publicis	Maurice Lévy	3,200 (**)	46 %	300.000 options 2014 à 24,82 €
Carrefour	Daniel Bernard	3,136 (**)	5,6 %	300.000 options 2011 à 43,67 €
AXA	Henri de Castries	3,011 (*)	21 %	850.000 options 2014 à 17,68 €
Société Générale	Daniel Bouton	2,940 (*)	5 %	120.000 options à 75 €
Alcatel	Serge Tchuruk	2,848 (*)	23,6 %	Non
Total	Thierry Desmarest	2,787 (**)	10,3 %	60.000 options 2012 à 159,40 €
Sanofi	Jean-François Dehecq	2,740 (**)	30,5 %	Non
Bouygues	Martin Bouygues	2,435 (*)	0,5 %	200.000 options à 29,61 €
Danone	Franck Riboud	2,427 (*)	-2,7 %	150.000 options 2012 à 67,41 €
Michelin (2)	Edouard Michelin et René Zingraff	2,349 (**)	-45 %	Non
PPR	Serge Weinberg	2,227 (**)	19,1 %	50.000 options 2014 à 85,57 €
Saint-Gobain	Jean-Louis Belfa	2,217 (*)	8,1 %	280.000 options 2008 à 43,56 € sous condition
BNP Paribas	Baudouin Prot	2,200 (*)	31,2 %	Non
Renault	Louis Schweitzer	2,193 (*)	10,7 %	200.000 options 2012 à 66,03 €
Schneider Electric	Henri Lachmann	2,155 (*)	18,1 %	150.000 options 2012 à 56,09 € sous condition
Air Liquide	Benoît Potier	2,101 (*)	27,6 %	44.002 options
TF1	Patrick Le Lay	2,057 (*)	-17,8 %	Non
EADS	Philippe Camus et Rainer Herrlich	2,010 (**)	2,4 %	135.000 options, 10 ans, à 24,32 €
Lagardère	Arnaud Lagardère	1,959 (**)	44,5 %	Non
Pernod Ricard	Patrick Ricard	NC	-	NC
Casino	Pierre Bouchut	1,854 (**)	7,5 %	NC
Suez	Gérard Mestrallet	1,775 (**)	0,1 %	385.000 options 2012 à 18,14 € sous condition
Lafarge	Bernard Kasriel	1,772 (*)	27,8 %	49.000 Lafarge 2014 à 70,79 € + 21.000 sous condition + 25.000 LafargeNorthAmerica à 41,86 \$
Dexia	Pierre Richard	1,745 (**)	23,8 %	120.000 options du plan 2004
Peugeot	Jean-Martin Folz	1,740 (*)	6,8 %	75.000 options 2012 à 47,59 €
Accor	Jean-Marc Espaloux	1,629 (*)	6,4 %	125.000 options 2012 à 35,68 €
Thomson (3)	Franck Danglard	0,457 (**)	NS	435.000 options à 16 €, contre la renonciation à des options précédemment attribuées
	Charles Dehelly	1,127 (**)	NS	-
AGF	Jean-Philippe Thierry	1,563 (**)	80,3 %	100.000 options AGF SA + 18.143 = stock appreciation rights =
Veolia	Henri Proglio	1,472 (**)	-8,7 %	110.000 options 2012 à 24,72 €
France Télécom	Thierry Breton	1,422 (**)	5,6 %	Non
Arcelor	Guy Dollé	1,263 (*)	61,4 %	51.395 options 2011 à 13,11 €
Thales	Denis Ranque	1,220 (*)	4,1 %	100.000 options 2014 à 29,50 €
Crédit Agricole	Jean Laurent	1,150 (**)	6,5 %	NC
STMICROELECTRONICS (4)	Pasquale Pistoto	1,105 (**)	-3,3 %	400.000 options à 22,71 \$
Caggemini	Paul Hermelin	0,997 (**)	-16 %	70.000 options
Essilor	Xavier Fontanet	0,682 (**)	2 %	55.000 options 2011 à 52,99 €

(*) Au titre de 2004. (**) Versé en 2004 (bonus calculé sur l'exercice 2003).

(1) LVMH et Pernod Ricard : Bernard Arnault et Patrick Ricard sont classés en fonction de leur rémunération 2003 (3,87 millions d'euros pour Bernard Arnault et 1,3 million pour Patrick Ricard). (2) Rémunération de chacun des deux cogérants (prélevement statutaire sur les bénéfices). (3) Thomson : Charles Dehelly était directeur général jusqu'au 15/9/2004, avant d'être remplacé par Franck Danglard. (4) Salaire communiqué en dollars, converti en euro (taux moyen 2004 : 1 euro = 1,25 dollar).

Source : rapports annuels/sociétés